

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
Recommandations de la Cellule Agro Météorologique
Période : du 19 au 25/04/2021

Nous recommandons aux agricultures et éleveurs ce qui suit :

❖ Production végétale

• L'Arboriculture

1- L'Agrumiculture:

- Surveillance et traitement contre risques de la mineuse, cochenilles et gommose;
- Signalisation de la mineuse, cochenilles et gommose.

2- L'Oleiculture:

- Surveillance et traitement contre risques du Psylle, Œil de paon et la Tuberculose;
- Signalisation du Psylle, Œil de paon.

3- La viticulture:

- Surveillance et traitement préventif du Mildiou.

4- Les rosacées à pépins :

- Surveillance et traitement contre risques de la tavelure pour le Néflier; et du Carpocapse, Cétoine, Moniliose et Tavelure pour le pommier et le poirier;
- Signalisation de la tavelure pour le Neflier;
- Apport de la 2^{ème} tranche d'engrais azoté.

5- Les rosacées à noyaux :

- Surveillance et traitement dès l'apparition des premiers symptômes de la cloque du pêcher, Cétoine et du Moniliose .
- Apport de la 2^{ème} tranche d'engrais azoté.

6- Les nouvelles plantations 2020-2021 :

- Traçage et piquetage ;
- Poursuite plantations.

• Les cultures maraîchères :

- Surveillance et traitement contre risques du Puceron, Mildiou, de la Mineuse, de l'Oïdium, du Botrytis, des noctuelles, Aleurodes et Alternariose pour les cultures sous serres ;
- Signalisation du Puceron, Mildiou, de la Mineuse, de l'Oïdium, du Botrytis, des noctuelles, Aleurodes et Alternariose pour les cultures sous serres ;
- Respect des mesures prophylactiques (effeuillage, ébourgeonnage, désherbage, fertigation);
- Respect du délai avant récolte (DAR);
- Signalisation du Mildiou pour la pomme de terre de saison;
- Surveillance et traitement contre le Mildiou sur la pomme de terre de saison.

• Les grandes cultures : Céréales, Orge et Avoine

- Surveillance et traitement contre les maladies foliaires, les ravageurs et la mérione des champs;
- Signalisation de la mérione des champs, des pucerons, de la rouille jaune et des criocères;
- Signalisation du puceron des racines au niveau des régions Ouest;
- Signalisation des taches auréolées, Fusariose, l'helminthosporiose et de la Septoriose.

• La Phoeniciculture:

- Surveillance et traitement contre la pourriture des spathes Bayoud au niveau des palmeraies précoces.

❖ Production animale :

• **Apiculture :**

- Préparer les colonies au printemps ;
- Visite de fond des colonies, et enlèvement des hausses ;
- Orienter les ruches vers le Sud- Est ;
- Traitement anti varroa pour les retardataires, et Lutter contre les rongeurs ;
- Désherber autour de la ruche ;
- Couvrir les ruches avec un film plastique en cas des vents forts ;
- laisser les trous des ruches ouvert pour facilité d'envoler les abeilles;
- S'assurer de la présence de provision suffisantes au niveau des corps des ruches, en cas de manque, nourrir avec un nourrissant sous forme de pate ;
- Contrôler les entrées des ruches et noter toutes anomalies (mortalité, faiblesse des colonies, morbidité...etc).

• **Aviculture :**

- Instaurer un programme de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage ;
- Respecter un délai de vide sanitaire après le départ des volailles et désinfection ;
- Procéder à la dératisation autour des bâtiments d'élevage, et boucher ou réparer tous les trous et orifices décelés dans la structure;
- Surveillez le cheptel aviaire et détecter tout symptôme respiratoire.
- Eviter les courants d'aire froid dans les bâtiments d'élevages ;
- Couvrir les ouvertures avec des pad cooling ou avec un film en plastique.

• **Ruminants:**

- Avoir un registre au niveau de l'étable des interventions faites par le vétérinaire ;
- Déclaration obligatoire au vétérinaire en cas de mort d'un animal ;
- Ne pas introduire de nouveaux animaux au niveau de l'exploitation sans avis du vétérinaire ;
- Mettre en place un autoluve à l'entrée de l'exploitation et des pédiluves à l'entrée des étables ;
- Epanchage de la chaux vive à l'entrée de l'exploitation, des étables, enclos...etc ;
- Respecter les règles d'hygiène applicables aux enclos, bâtiments, véhicules et équipements ;
- Eliminer les cadavres des animaux par incinération ou enfouissement entre deux lits de couches de chaux vive ;
- Surveiller les animaux de l'exploitation et en cas de doute prévenir le Docteur vétérinaire le plus proche ;
- Assurer un bon suivi des mises bas et de vêlages et renforcer le stade immunitaire de veaux à la connaissance avec le colostrum dans les premières heures de vie;
- Surveillance particulière de l'état sanitaire des animaux et assurer une alimentation équilibrée énergétique pour ovins (fourrage-orge) et bovins (fourrage concentré).

